



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 03 JUILLET 2026 – 11H00**

**Date de convocation
Le 26 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trois Juillet, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Touques s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur MULLER, Maire et Président.

Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'action sociale et des familles.

PRÉSENTS : D. MULLER ; F. LOUIS ; A. DIDIER ; S. OUTIN ; C. AUGNET ; F. DANIEL ; P. DURAND ; V. BAUDOIN

ABSENTE REPRÉSENTÉE : G. DUBROMEL (a donné pouvoir à F. LOUIS)

S. MAHIER (Directrice du CCAS) est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents conformément aux articles R.123-6 à R123-19 du Code de l'action sociale et des familles.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2026

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le projet de Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 10 avril 2026 transmis par courriel le 26 juin 2026 ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 10 AVRIL 2026

Pour extrait conforme,
**LE PRESIDENT,
DAVID MULLER**

Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.